



# MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ALEX

## AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Madame le Maire d'Alex informe le public qu'une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Alex est engagée afin de d'autoriser la reconstruction après démolition des constructions situées au sein des périmètres couvrant les bâtiments et les groupements bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural de la zone UH, ainsi que la construction neuve uniquement dans le groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural recouvrant le chef-lieu, permettant un petit confortement de ses fonctions villageoises sur quelques espaces libres et limités.

**Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Alex sera mis à la disposition du public, du 15.03.2018 au 15.04.218 inclus :**

- à la mairie d'Alex, du lundi au vendredi de 8H à 12H
- sur le site internet de la mairie, [www.alex-village.com](http://www.alex-village.com)

afin que les personnes qui auraient des observations à formuler puissent les consigner sur le registre prévu à cet effet ou les exprimer par messagerie électronique, à l'adresse, [urbanisme@alex-village.com](mailto:urbanisme@alex-village.com)

A l'issue de cette mise à disposition du public, un bilan sera présenté devant le Conseil Municipal et le projet de modification simplifiée n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera adopté par délibération motivée.

Alex, le 13 février 2018

Le Maire  
Catherine HAUETER

